



**HAL**  
open science

## Collectifs (de) précaires : la résistance des doctorant.e.s dans l'université : contradictions et possibles

Mathieu Uhel, Simon Le Roulley

### ► To cite this version:

Mathieu Uhel, Simon Le Roulley. Collectifs (de) précaires : la résistance des doctorant.e.s dans l'université : contradictions et possibles. 7ème congrès de l'AFS : Sociologie des pouvoirs, pouvoir de la sociologie - Session 6 : RT 25 - Travail, organisations, emploi, Jul 2017, Amiens, France. halshs-01596598

**HAL Id: halshs-01596598**

**<https://shs.hal.science/halshs-01596598>**

Submitted on 5 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Collectifs (de) précaires : la résistance des doctorant.e.s à l'université

## Contradictions et possibles

---

Mathieu Uhel, Enseignant chercheur en géographie sociale, ESO Caen

Simon Le Roulley, Enseignant chercheur en sociologie, CERReV

### Introduction

L'application en France des réformes issues du processus de Bologne modifie en profondeur l'organisation et la finalité de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>1</sup>. Les universités, devenues « autonomes », sont dorénavant contraintes de gérer localement (et maintenant régionalement) une pénurie budgétaire organisée par l'État central. Dans cette reconfiguration multiscalair des rapports de pouvoir<sup>2</sup>, l'organisation quotidienne et locale du travail est colonisée par les techniques de management afin de contenir les effets de la compression de la « masse salariale ».

Les doctorants et doctorantes, catégorie d'agents à la frontière entre étudiante et personnel et censée renouveler les effectifs du corps des enseignants chercheurs titulaires, subissent durement les effets de ces réformes sur leurs activités scientifiques et pédagogiques et sur leurs perspectives d'insertion professionnelle. A la relation asymétrique de pouvoir traditionnelle entre les doctorants et la direction de thèse s'ajoutent ou s'affirment d'autres formes de subordination dont certaines viennent d'être formalisées juridiquement par le nouvel arrêté doctoral (par exemple, la généralisation des comités de suivi de thèse ou les nouvelles modalités de soutenance du doctorat modifient et complexifient les rapports de pouvoir doctoraux). Tirillés entre ces différents lieux de la reconfiguration de la structure de domination (laboratoire, département, École doctorale, Direction des Ressources Humaines...), les doctorants doivent, en un temps toujours plus restreint, multiplier les activités distinctives afin de constituer un profil de candidat capable de les positionner favorablement sur un marché du travail volontairement engorgé. Dans une institution universitaire qui articule discipline et contrôle dans l'exercice du pouvoir, produisant une atomisation concurrentielle exacerbée et généralisée des doctorants, de larges franges de cette catégorie d'agents sont par ailleurs frappées par la précarisation et la paupérisation de leurs conditions matérielles d'existence, notamment celles et ceux issus des disciplines de Sciences Humaines et Sociales.

Face à cette redéfinition des mécanismes d'enrôlement, les doctorants peinent à trouver un appui auprès des syndicats professionnels ou étudiants pour la prise en charge de leurs intérêts catégoriels.

---

<sup>1</sup> Isabelle BRUNO, *À vos marques, prêts... cherchez !: la stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, France, Éd. du Croquant, 2008, 267 p ; Fanny DARBUS et Fanny JEDLICKI, « Folle rationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche », *Savoir/Agir*, 1 septembre 2014, n° 29, pp. 25-34 ; Brice LE GALL, « La résistible ascension de la gestion universitaire et la transformation de la culture académique », *Savoir/Agir*, 15 décembre 2014, n° 29, pp. 51-58 ; Christophe GRANGER, *La destruction de l'université française*, Paris, La Fabrique éditions, 2015.

<sup>2</sup> Dans ce texte, nous nous appuyons sur la conception relationnelle, multidimensionnelle et ascendante du pouvoir développée par Michel Foucault dans (1975, 1994 a et b).

Ce relatif isolement tient à la fois à l'instabilité de leur identité professionnelle, aux stratégies défensives des syndicats – dans un contexte institutionnel interrogeant leurs pratiques militantes – et à la méfiance voire au rejet par les doctorants d'organisations syndicales perçues comme bureaucratisées. Privés de relais syndicaux, les doctorants ont créé ces dernières années, dans de nombreuses universités, des collectifs auto-organisés. Cette forme organisationnelle, éphémère, flexible et horizontale, semble correspondre à la socialisation politique de ces (jeunes générations d') agents de l'ESR, collectifs ayant pour objectifs de créer des solidarités et une force collective capable d'exercer un pouvoir sur la structure de domination multiscalaire.

### ***Problématique***

Les auteurs de cette contribution ont participé à la constitution de deux collectifs de doctorants à l'Université de Caen Normandie au cours de la dernière décennie<sup>3</sup>. Le *collectif des chercheurs précaires et solidaires* (CCPS, 2007-2008) est né durant le mouvement contre la loi Liberté et Responsabilité des Universités afin d'appuyer le mouvement étudiant, contesté par la direction de l'université et une partie du corps des enseignants chercheurs titulaires. Le *collectif des jeunes chercheur-euse-s contre la précarisation à l'UCN* (CJCCP, 2013-2015) est apparu hors épisode contestataire et dans le contexte d'application de l'« autonomie » autoritaire et austéritaire, afin d'améliorer les conditions d'emploi et de travail des doctorants vacataires. Nous proposons, à partir de l'analyse de ces deux collectifs, de porter le regard sur les contradictions de cette catégorie d'agents dans son rapport à l'institution, entre désir de résistance et désir d'intégration. Dans quelle mesure en effet l'affirmation d'une identité et d'intérêts catégoriels par des doctorants en situation précaire et transitoire ne constitue pas un défi adressé à une institution régie par des mécanismes de collégialité et de cogestion et à des enseignants chercheurs titulaires fonctionnellement en position de directeur, d'évaluateur, de recruteur et éventuellement de futur collègue fonctionnaire ? Cette indépendance collective, mobilisant un discours et des pratiques parfois en rupture avec l'éthos de classe des enseignants chercheurs titulaires, n'obère-t-elle pas en définitive toute possibilité d'insertion professionnelle pour des doctorants ou docteurs sans poste dont on attendrait statutairement des manifestations de déférence et de soumission vis-à-vis des agents incarnant l'institution de leur future insertion professionnelle ?

### ***Éléments méthodologiques***

Afin de tenter d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, nous avons choisi d'adopter une démarche comparative diachronique. En appliquant la même grille d'analyse aux deux collectifs de doctorants, sans omettre les irréductibilités contextuelles, nous souhaitons mettre en exergue les caractéristiques communes qui fondent l'émergence d'un corps mouvant et en mouvement dont l'existence chaque fois à reconstruire participe de la reconfiguration des rapports professionnels et politiques universitaires. Leur surgissement, conçu comme un analyseur, permet en effet de cristalliser les rapports de pouvoir au sein de la « communauté universitaire », de rendre visible et public les pratiques des membres de l'administration ou du corps des enseignants chercheurs. Nous nous appuyons sur des catégories analytiques qui auront pour objectif de disséquer l'agencement des rapports de pouvoir internes aux collectifs, agencement producteur de l'exercice d'un pouvoir collectif au sein de l'institution. Il s'agira tout d'abord de déceler dans la production discursive des collectifs la délimitation d'une identité commune fédératrice, processus d'autodéfinition qui ne peut être pleinement saisi que relationnellement, c'est-à-dire par la désignation des adversaires. Offrant des

---

<sup>3</sup> Le premier aux deux collectifs, le second au dernier.

éléments de compréhension du cadre d'interprétation collectif, ce premier temps de l'analyse permettra d'aborder les raisons de la colère qui se sont exprimées dans l'élaboration d'une plateforme revendicative. Ensuite, le regard sera porté sur le répertoire de l'action collective mobilisé par les collectifs, dimension matérielle de l'exercice du pouvoir qui vise à la satisfaction des revendications établies collectivement, finalités de la lutte qui ne se résument d'ailleurs pas à l'obtention d'avancées concrètes concédées par l'administration. Enfin, nous nous attarderons sur la composition et l'organisation (formelle et informelle) des collectifs afin de saisir les rapports de pouvoir qui les traversent et qui déterminent leurs pratiques, ce dernier temps de l'analyse permettant d'éclairer les contradictions qui travaillent ces collectifs de doctorants.

Dans une démarche de sociologie critique et engagée, prolongeant des travaux menés sur les collectifs de précaires dans l'Éducation Nationale, nous nous sommes donc impliqués dans la construction de ces épisodes conflictuels, implication qui a permis de disposer de matériaux nécessaires à l'analyse des collectifs. Si le travail d'observation constitue le principal point d'appui méthodologique, la participation à la constitution de ces collectifs a permis de disposer des textes produits et diffusés ainsi que d'accéder à la liste de diffusion électronique. Dans la mesure où nous avons participé à la construction de ces matériaux, nous assumons l'orientation pour partie expérimentale<sup>4</sup> de cette recherche, qui s'appuie à la fois sur le recul scientifique et politique tiré d'initiatives antérieures et sur une analyse du champ syndical et politique universitaire professionnel à l'échelle locale de notre attachement statutaire. Il nous est en effet apparu dans les discussions informelles avec des doctorants que cette forme organisationnelle pouvait correspondre à la socialisation professionnelle, disciplinaire et politique de cette catégorie du personnel universitaire dans le contexte de l'Université de Caen Normandie. À l'appui de cette analyse de notre champ, nous avons, avec d'autres collègues, participé à rendre légitime cette possibilité de regroupement collectif. Engagés dans ces mobilisations, nous n'en défendons pas moins la rigueur méthodologique et la nécessaire prise de distance, dont ce texte, soumis au débat, fait partie. Ces exigences permettent d'engager un travail sur nos pratiques scientifico-politiques, condition du caractère scientifique de la recherche.

## **I. Un discours commun stable... et précaire, réajusté à la relocalisation des rapports de domination**

### ***1. La précarité vécue au quotidien comme support d'une identité catégorielle et d'une solidarité intercatégorielle***

L'analyse de la production discursive des deux collectifs montre un ancrage catégoriel à la frontière entre étudiant et enseignant-chercheur et une référence au statut instable et potentiellement transitoire de l'emploi. La dénomination des deux collectifs fait en effet mention de la forme organisationnelle prise par le regroupement et de l'inscription de ses membres dans le champ de la recherche. Le texte de présentation précise cependant les contours de la catégorie visée. Le CCPS rassemble des chercheurs « à la fois étudiants, chercheurs et parfois enseignants, [occupant] une place charnière au sein de l'université ». Le CJCCP restreint encore davantage les limites du collectif aux

---

<sup>4</sup> Irène PEREIRA, *Travailler et lutter: essais d'auto-ethnobiographie*, L'Harmattan, Logiques Sociales, Paris, 2016, 254 p. ; Pascal NICOLAS-LE STRAT, *Une sociologie des activités créatives-intellectuelles: parcours d'une recherche, trajectoire d'un chercheur (1996-2012)*, Sainte-Gemme, Presses Universitaires de Sainte Gemme, 2014, 416 p.

chercheurs présents : « étudiant(e)s en master, doctorant(e)s et docteur(e)s sans poste ». Dans les deux cas, l'accent est mis sur la question de la précarité comme condition vécue par une partie des membres du collectif mais aussi comme processus frappant plus largement l'ensemble du personnel et des étudiants de l'université. Dans le CCPS, les chercheurs se définissent comme précaires pour deux raisons : d'une part, parce que « certains d'entre [eux] sont obligés, pour subsister, d'occuper un emploi sans lien avec [leurs] travaux de recherche » et d'autre part parce que « l'université [les] précarise dans les différentes missions d'enseignement qu'[ils ont] à remplir en tant que chargés de cours (absence de formation pédagogique, paiements différés de plusieurs mois pour les vacataires...) ». Chercheurs « précaires », ils n'en sont pas moins « solidaires » entre eux, c'est à dire entre financés et non financés, mais aussi « solidaires » du mouvement social en cours. Dans le CJCCP, les membres du collectif ont mis l'accent sur la dimension générationnelle du regroupement avec le recours à l'adjectif « jeune », référence constituant ainsi une mise à distance implicite des enseignants-chercheurs titulaires plus anciens. La dénomination annonce explicitement la présence de chercheurs et chercheuses dans ce collectif, tous les textes étant par ailleurs féminisés. Ce point constitue l'une des distinctions entre les deux collectifs. Le CJCCP intègre en effet par ce biais la critique du caractère genré de l'institution. Cela étant dit, la principale raison d'être du collectif est de s'opposer à un processus global de déstabilisation statutaire du personnel et des étudiants (« contre la précarisation à l'université »).

## ***2. L'ajustement (scalaire) de la critique de l'« autonomie » des universités : abroger la loi mais cibler les responsabilités locales***

Si les deux collectifs dénoncent la précarité dans l'institution universitaire, qu'il s'agisse d'une précarité qui les frappe directement ou d'un processus touchant l'ensemble des acteurs et usagers de l'université, le discours porte sur les causes structurelles de cette situation et notamment sur le cadre juridique national régissant l'institution universitaire. L'expérience de ces deux collectifs s'inscrit en effet dans le contexte du passage à l'« autonomie » des universités françaises, le premier se mobilisant contre l'adoption du projet de loi LRU et le second contre les effets de ce processus. Le CCPS fustige « la marchandisation et l'instrumentalisation de la recherche » à l'œuvre dans la loi Pécresse qui développeraient « la mise en concurrence des chercheurs, des composantes et des universités » et entraîneraient « une réduction de la diversité des enseignements et des recherches » ainsi qu'une « augmentation des inégalités entre acteurs de l'université ». Cette critique sectorielle d'une réforme nationale est replacée dans un contexte interprofessionnel plus large de « mobilisation contre la casse du service public d'éducation et plus largement [de] lutte contre la libéralisation systématique de tous les secteurs de la vie sociale ». Dans la mise en cause du processus de précarisation, le CJCCP pointe également le cadre juridique national de l'« autonomie » des universités qui oblige à des restrictions budgétaires et une réduction des effectifs du personnel. Cela dit, les membres du collectif critiquent dans le même temps les orientations politiques de la direction de l'Université de Caen : « Si le contexte de pénurie lié aux politiques générales d'austérité fait peser de lourdes contraintes sur les budgets des établissements, il ne dédouane pas l'équipe de direction des choix locaux. En faisant peser l'essentiel des réductions budgétaires sur la masse salariale, les arbitrages de la présidence sacrifient les personnels les plus précaires ». La politique du budget proposée par la direction et adoptée par le Conseil d'Administration entraîne selon le CJCCP la fermeture de filières et d'options ; la suppression de postes ; la restriction budgétaire des composantes. Ces arbitrages locaux ont pour conséquences une réduction de l'offre formation ; une explosion des effectifs d'étudiants en cours ; un recours massif aux heures supplémentaires ; un déséquilibre des missions pour les enseignants-chercheurs ; une dégradation des conditions de travail du personnel et une restriction de l'insertion professionnelle des

jeunes docteurs. Si la référence à la recherche est davantage appuyée dans le premier collectif, le second met l'accent plutôt sur les conditions d'enseignement.

**3. Les effets de l'application de l'« autonomie » sur la plateforme revendicative : d'une mobilisation pour une autre université (et une autre société) à l'amélioration des conditions de travail et d'emploi des doctorant-e-s (et du personnel)**

Les deux collectifs ont pour objectifs de participer à la construction de la mobilisation à l'université de Caen. Le CCPS précise dans le texte de présentation qu'il s'agit « de faire entendre la voix des chercheurs précaires et solidaires de l'université de Caen dans le mouvement social en cours » mais aussi d'appuyer la mobilisation des étudiants et du personnel en cherchant à « accroître leur légitimité contre ceux qui les remettent en cause ». Ce soutien vis-à-vis du mouvement social, malmené par la direction et une partie des enseignants-chercheurs titulaires, était déjà présent dans la dénomination du collectif mais est réaffirmé dans le corps du texte. Le CJCCP a posé comme objectif de se mobiliser contre la précarité mais aussi de soutenir l'intervention des étudiants et personnels dans le CA de l'Université de Caen. Si les objectifs des deux collectifs sont similaires (lutter contre la précarité et participer à la mobilisation), une différence d'importance apparaît quant au registre revendicatif. Affirmant un positionnement intercatégoriel, le CCPS défend une autre vision de la recherche et de l'université : « Loin de nous soucier uniquement de notre avenir catégoriel, nous luttons pour une recherche en tant que patrimoine commun partagé entre étudiants, chercheurs, enseignants et citoyens ». Sans poser de réelles revendications, les membres du collectif avancent néanmoins une conception de la recherche dont la propriété et l'utilité ne se cantonneraient pas uniquement aux acteurs de la « communauté universitaire ». Cette volonté d'ouverture se retrouve d'ailleurs dans le slogan terminant le texte de présentation du CCPS : « Construisons l'université que nous aurions aimé trouver en arrivant ! ». A l'inverse, les revendications du CJCCP sont exclusivement défensives. Dans la première naissance du collectif, aucune revendication spécifique n'apparaissait si ce n'était un appel vague à d'autres choix possibles quant à l'orientation politique de la direction de l'université en termes d'emploi. Lors de la seconde naissance, le collectif a mis en avant des revendications catégorielles : signature de contrats de travail antérieure à la prise de fonction enseignante, mensualisation du paiement des heures de vacation effectuées par les doctorants et exonération des frais d'inscription pour les doctorants non financés. Sans faire l'objet d'une formalisation dans des tracts, ces revendications ont été discutées et portées collectivement dans les instances de l'université de Caen. L'argumentaire mobilisait le registre juridique (l'application du droit) et était adressé à la direction de l'université de Caen (et plus particulièrement à la DRH).

## **II. Agir à visage découvert ou se fondre dans le collectif ?**

**1. Se faire connaître par tous les moyens ? L'enjeu existentiel d'une catégorie d'agent-e-s précaires et invisibles**

Afin de présenter l'organisation et son positionnement, les deux collectifs ont diffusé des tracts aux entrées du campus et lors de tables à café. Le CCPS s'est fait connaître en lisant le texte de présentation du collectif lors d'une Assemblée Générale du mouvement contre la loi LRU, prise de parole intégrée à l'ordre du jour et texte lu par un mandaté, accompagné à la tribune de l'ensemble des membres du collectif. Cette étape de publicisation du collectif est essentielle car elle marque l'émergence difficile d'un nouvel acteur collectif dans une position de subordination au sein de l'institution à la frontière entre deux catégories bien délimitées de la « communauté universitaire ». Toujours dans l'idée de diffuser les positions politiques du collectif, le CJCCP a organisé une campagne d'affichage portant sur

le thème de la précarité vécue par les doctorants-vacataires. Les affiches détournaient des planches de bande dessinée. Un faux article reprenant le visuel d'un quotidien local était intitulé « Polémique à l'Université : les vacataires auraient une âme ! ». Dans une démarche situationniste, cette campagne qui utilisait l'humour et la dérision visait à interpeler les collègues et les étudiants sur les conditions d'emploi et de travail des doctorants vacataires. Malgré une certaine réticence, des membres des collectifs ont par ailleurs participé à la médiatisation de la mobilisation. A la suite de l'occupation des locaux du quotidien sus nommé, deux membres du CCPS ont été interviewés par une journaliste. Cet entretien a d'ailleurs été négocié avec la direction du journal, les manifestants souhaitaient initialement une tribune libre. Deux doctorants du CJCCP ont également été interviewés par un journaliste de ce même quotidien local. Si les chercheurs interviewés n'ont pas fait l'objet d'un mandatement formel de leur collectif respectif, leur implication dans les mobilisations et leur méfiance vis-à-vis des médias tendaient à limiter les risques (jamais complètement réduits) d'instrumentalisation.

## ***2. Recourir à des actions collectives radicales au risque de la stigmatisation professionnelle ?***

Au-delà de l'activité de propagande, les collectifs ont décidé d'actions collectives afin d'engager un rapport de force avec l'administration. Cette planification de la lutte était organisée en Assemblées Générales, dans le cadre plus large du mouvement contre la loi LRU pour le CCPS (des membres du collectif ont d'ailleurs tenu la tribune de certaines de ces AG) ou dans le cadre d'AG contre la précarité pour le CJCCP (à l'initiative du collectif, ces AG étaient relayées par une organisation syndicale). Les membres du CCPS se sont donc impliqués dans les manifestations, l'occupation des bâtiments universitaires, la perturbation des instances décisionnelles et le blocage des voies de communication. A ces actions collectives traditionnelles, se sont ajoutées des innovations dans le répertoire de la mobilisation. Suite à la suspension des cours et à l'occupation des bâtiments, des enseignants ont organisés des cours « hors les murs ». Il s'agissait de prolonger l'activité d'enseignement en l'adaptant au contexte de mobilisation. Une conférence sur les enjeux juridiques de la loi LRU a par exemple été organisée par l'un des membres du collectif. A titre individuel, des membres du CCPS ont également participé aux « rondes des obstinés », action consistant à se réunir en cercle dans une place centrale de la ville et à crier des slogans en marchant. L'objectif de l'action était d'informer la population non universitaire des conséquences de la loi, cette marche circulaire symbolisant la détermination des manifestants. Dans un contexte sans mobilisation d'ampleur et sur des bases davantage corporatistes, le CJCCP n'a pas été en mesure de déclencher un mouvement plus large contre la précarité. Pour autant il est à noter une articulation dans les registres d'action, les membres du CJCCP pouvant recourir tant à la voie institutionnelle qu'à l'action directe. Par exemple, il est intéressant d'observer la mise en place de listes de candidatures aux sièges de représentants de l'école doctorale HSRT 556 (sociologie, géographie, psychologie, sciences de l'éducation, Sciences et techniques des activités physiques et sportives) reprenant les revendications du CJCCP et tendant à la rotation annuelle des élus. Dans un autre registre tactique, le collectif a occupé le Comité Technique de l'établissement afin d'imposer la signature de contrat antérieure à la prise de fonction, la mensualisation du paiement des heures effectuées et l'exonération des frais d'inscription en doctorat pour les doctorants vacataires. Bien que consultative, cette instance chargée de donner un avis sur la politique de l'emploi, de rémunération et des conditions de travail a été considérée comme légitime pour recevoir ces revendications. L'équipe de direction, la DGS et le DRH étaient d'ailleurs présents lors de cette action, assurant aux manifestants que les points abordés étaient déjà pris en charge par l'administration, grâce au régime de l'« autonomie » de l'université...

### **3. L'expérience des collectifs entre insatisfaction revendicative et affirmation d'une existence collective**

Les actions pour satisfaire les revendications ont eu des résultats différenciés entre le CCPS et le CJCCP, tout aussi divergente a été la durée de vie de ces collectifs. Le premier s'était donné comme objectif d'accroître la légitimité du mouvement social contre la loi LRU, discrédité par une partie du corps enseignant et par l'administration de l'université. En jouant sur le statut de doctorant, à la frontière entre étudiant et enseignant-chercheur, les membres du CCPS ont pu participer au bras de fer avec les tenants de la fin de la mobilisation, notamment en usant de leur capital symbolique. Cela dit, ce renfort a été de courte durée et l'abrogation de la loi LRU, revendication centrale du mouvement, n'a bien évidemment pas été obtenue. Le second collectif a obtenu satisfaction d'une partie de ses revendications. L'année suivant l'occupation du CT, l'administration centrale de l'université a en effet commencé à faciliter la signature des contrats en début d'année scolaire et à permettre le paiement rapide des heures de cours effectuées par les vacataires, avancées intervenant dans le cadre plus large de restructuration des composantes et de refondation des procédures de gestion du personnel, mesures rendues obligatoires par le passage aux responsabilités et compétences élargies contenues dans la loi LRU. En revanche, l'exonération des frais d'inscription pour les doctorants vacataires n'a pas été satisfaite, l'administration centrale arguant d'une rupture d'égalité entre doctorants...

Outre la satisfaction des revendications portées par les collectifs, ces initiatives organisationnelles ont permis de faire émerger un nouvel acteur sur la scène politique de l'université de Caen (Basse-) Normandie, chose peu évidente compte tenu de la précarité frappant nombre de ces doctorants et de leur position ambivalente dans l'institution (aspect sur lequel nous reviendrons dans la conclusion). Ce point est d'ailleurs attesté par la renaissance périodique du second collectif. Tandis que lors de la première expérience, et en dépit d'une décision d'AG du CCPS de créer une association de défense des doctorants à l'UCBN, le collectif s'était dissout à la fin de l'année scolaire, le CJCCP, quant à lui, créé en 2013, réapparaît régulièrement à l'occasion d'un problème concernant spécifiquement les doctorants ou d'une mobilisation d'ampleur à l'université. Mis en veille périodiquement ou servant de simple liste de diffusion d'informations, le collectif peut (re) devenir une force collective, capable d'engager ou de participer à un rapport de force avec l'administration<sup>5</sup>.

## **III. S'organiser sans gérer les rapports de pouvoir ?**

### **1. Une surreprésentation des Sciences Humaines et Sociales et une difficile féminisation des collectifs concourant à la reproduction de la domination masculine dans l'action collective**

L'analyse de la composition des deux collectifs est effectuée à partir des relevés périodiques de la liste de diffusion électronique. En effet, au cours de leur durée d'existence

---

<sup>5</sup> Nous avons pu observer le même phénomène de réactivation du collectif lors de nos travaux sur les collectifs de précaires de l'enseignement secondaire. Voir : Simon LE ROULLEY et Mathieu UHEL, « Domination et résistance dans l'Éducation Nationale : La contestation de l'organisation du travail par un collectif de surveillants. », *in Le travail, entre dominations et résistances*, Toulouse, Octarès, 2017, p. En cours de publication ; Simon LE ROULLEY et Mathieu UHEL, « Réorganisation des rapports de pouvoir au sein de l'Éducation. La constitution d'un collectif d'Assistants d'Éducation dans un lycée pour l'amélioration des conditions de travail et d'emploi », *in Souffrances hiérarchiques au travail : l'exemple du secteur public*, Paris, l'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2014, pp. 201-216.



(le premier dura 5 mois et le second renait une seconde fois en 2016), des collègues ont rejoint l'initiative, soit en participant directement aux réunions d'organisation, soit en demandant à inscrire leur courriel sur la liste de diffusion. Ces relevés permettent de mettre en évidence l'évolution du nombre de membres des collectifs et leur inscription disciplinaire. Il n'a en revanche pas été possible d'affiner l'analyse en portant le regard sur les conditions matérielles des doctorants, en raison de la difficulté à connaître le statut de chacun des membres du collectif et de l'évolution des situations individuelles au cours du doctorat, notamment pour celles et ceux ayant participé aux deux collectifs (passage d'un statut d'allocataire à chômeur, par exemple).

<b>Collectif des chercheurs précaires et solidaires</b>		
<b>Dates</b>	<b>Effectif</b>	<b>Disciplines surreprésentées</b>
22 octobre 2007	14 (dont 5 doctorantes)	7 géographes 3 juristes
14 novembre 2007	27 (dont 5 doctorantes)	11 géographes 7 sociologues 4 juristes
29 novembre 2007	49 (dont 8 doctorantes)	15 sociologues 14 géographes 6 juristes

<b>Collectif des jeunes chercheurs et chercheuses contre la précarisation à l'Université de Caen</b>		
<b>Dates</b>	<b>Effectif</b>	<b>Disciplines surreprésentées</b>
14 mai 2013	57 (dont 21 doctorantes)	15 sociologues 12 géographes 6 juristes 6 historiens 6 langues et littératures
6 janvier 2015	60 (dont 24 doctorantes)	19 sociologues 11 géographes 7 juristes 6 historiens 7 langues et littératures
11 mai 2015	70 (dont 28 doctorantes)	22 sociologues 12 géographes 8 juristes 7 historiens 7 langues et littératures

Les deux synthèses montrent une différence numérique entre les deux collectifs, différence qui peut s'expliquer par l'effet mémoire du premier et la durée de vie du second. L'existence antérieure d'un collectif, expérience d'ailleurs transmise par des doctorants, rend le recours à ce type d'organisation plus évidente. La pérennité du second collectif (plus de 3 ans) facilite également l'agrégation de nouveaux doctorants. Une dernière hypothèse explicative pourrait être trouvée dans l'utilisation des élus doctorants à l'Ecole Doctorale pour la diffusion de l'information. Les représentants ayant accès au courriel professionnel des doctorants ont transmis l'initiative à l'ensemble des jeunes chercheurs et

chercheuses de l'ED. Dans les deux cas, on constate un ancrage disciplinaire dans les SHS avec une surreprésentation des doctorants en sociologie et géographie (dont les effectifs totaux sont relativement proches, une quarantaine de doctorant-e-s pour les premiers et une trentaine pour les seconds). Très nette dans le premier collectif (jusqu'à constituer 60% de l'effectif total), cette prévalence est pondérée dans le second par la diversification des appartenances disciplinaires. Au groupe des juristes, se sont ajoutés des doctorants en histoire et en langue et littérature ainsi que plus marginalement des doctorants en arts du spectacle, sports, philosophie, mathématique et informatique. Cela dit, il est tout de même à noter que l'implication des géographes aurait tendance à se maintenir à un niveau équivalent dans les deux collectifs tandis que celle des sociologues augmente fortement dans le second. L'analyse de la composition des collectifs montre aussi à quel point l'université est traversée par les inégalités liées au genre. Proportion caricaturale dans le premier collectif, le CJCCP compte plus de 2/3 de doctorantes. Cette féminisation des effectifs du second collectif, comportant d'ailleurs plusieurs militantes féministes radicales, n'est bien évidemment pas étrangère au recours à un discours davantage inclusif que dans la première expérience.

Cette surreprésentation des SHS trouve son origine dans le contexte de transformation économique et politique de l'ESR évoqué plus haut. Ces disciplines ont en effet été touchées par les suppressions de postes (décidées localement depuis le passage aux RCE) entraînant un engorgement des comités de sélection et une précarisation des conditions de l'exercice du doctorat. Les SHS ont également été durement frappées par les (nouvelles) logiques de management de la recherche (contractualisation et opérationnalisation de la recherche sur projet), logiques courantes dans les sciences dures dont elles avaient été épargnées.

## ***2. Un désir de radicalité démocratique traversée d'une verticalité affective et politique***

Les collectifs ont fonctionné sur les échanges électroniques de messages et l'organisation de réunions ou d'assemblées générales (dans des amphithéâtres pour le premier et dans des salles de la MRSH dans le second). Dans ces réunions ou AG, l'ordre du jour était défini préalablement et proposé à l'assistance pour modification et validation. Un secrétaire et un président de séance étaient désignés pour respectivement prendre des notes et rédiger un compte rendu et répartir la parole et faire respecter l'ordre du jour. Aux comptes-rendus réguliers dans le premier collectif pouvaient d'ailleurs être ajoutée une revue de presse sur le mouvement LRU. Dans les deux collectifs, les textes étaient préparés par un petit groupe, amendés et validés par voie électronique, sauf en cas de désaccord flagrant et persistant, cette configuration nécessitant alors l'organisation d'une réunion pour trancher le débat. Les actions étaient discutées et adoptées en réunion. Que ce soit dans la rédaction des textes ou la définition des actions à mettre en œuvre, la règle du consensus primait. Cela dit, le recours au vote n'était pas exclu et a été utilisé afin de clore une discussion. Bien que cela n'ait pas été nécessaire dans le second collectif, le CCPS a pu mandater un porte-parole pour représenter le collectif dans certaines situations (AG étudiante ou comité de lutte par exemple). Enfin et toujours dans le cas du CCPS, une réflexion est revenue régulièrement sur la raison d'être du collectif et sur la forme à lui donner : maintenir le caractère informel et éphémère du collectif ou l'institutionnaliser dans une structure pérenne de type associatif.

La forme prise par la mobilisation des doctorants s'est imposée rapidement dans les deux expériences en raison du caractère jugé souple et horizontal du collectif. L'absence de bureau ou de comité de direction ainsi que la circulation des tracts sont en effet censées permettre une appropriation collective

de l'organisation de la lutte. Par ailleurs, compte tenu de la position de subordination des doctorants dans l'institution dont l'insertion professionnelle dépend des (bons) rapports avec leurs collègues titulaires, le caractère relativement anonyme du collectif facilite un engagement minimisant une stigmatisation individuelle<sup>6</sup>. Cela dit, l'implication dans les deux collectifs a pu mettre en évidence une contradiction entre la théorie (horizontalité formelle) et la pratique (verticalité informelle), avec la constitution d'un noyau dur actif, principalement composé de géographes et de sociologues. La constitution de ce groupe de quelques personnes a été facilitée par la localisation du poste de travail de ces doctorants sur le campus 1 et plus particulièrement au sein de la MRSH. La proximité géographique des deux laboratoires rend plus aisée les rencontres et les échanges et entraînent ainsi la formation d'un groupe prenant les initiatives et organisant la mobilisation. Il est notable que les membres de ce groupe informel ont majoritairement appartenu ou appartiennent à des organisations syndicales ou politiques (au sens large et non partisan du terme). En effet, dans le premier comme dans le second collectif, des doctorants ont milité ou militent toujours soit dans des syndicats universitaires, étudiants ou professionnels, de lutte et de transformation sociale, soit dans des organisations politiques de la mouvance libertaire et/ou féministe. Cette position dans l'espace des mouvements sociaux facilite l'élaboration d'une conception partagée de l'organisation de la mobilisation. Les inégalités de ressources militantes ont en effet participé à constituer des rapports asymétriques de pouvoir au sein des collectifs. Au-delà de ce noyau, on constate de façon assez classique en sociologie de l'engagement un premier cercle mobilisable et mobilisé et un second cercle plutôt attiré par la démarche à titre informatif.

## Conclusion

L'analyse des collectifs de doctorants à l'Université de Caen - Normandie montre la permanence d'un désir d'auto-organisation afin de défendre des intérêts catégoriels jusqu'alors invisibilisés. La lutte contre la précarisation des conditions matérielles d'existence s'attache à développer une solidarité (discursive) avec le personnel et les étudiant-e-s en pointant les causes structurelles d'une commune dégradation des conditions de travail, d'emploi et d'étude. Cette perspective collective renouvelée est néanmoins travaillée par les processus d'« autonomisation » et de régionalisation de l'Université contraignant les doctorant-e-s du CJCCP à adapter leurs critiques et revendications au nouvel ordre universitaire.

L'affirmation périodique de cette catégorie d'agent-e-s en situation précaire et transitoire s'opère dans un espace professionnel où la position des acteurs est délimitée par des hiérarchies statutaires et symboliques strictes (lignes de démarcation invalidant l'idée d'une quelconque « communauté universitaire »). La représentation et la défense de leurs intérêts s'effectuent sur des bases catégorielle et disciplinaire ou syndicale, desquelles sont traditionnellement exclus les doctorants. Structure éphémère et autonome, qui occupe davantage un vide que concurrence les organisations du personnel existantes, les collectifs de doctorants à l'UCN ont pu néanmoins nouer des liens avec un syndicat professionnel sans que s'établisse un rapport instrumental entre l'une ou l'autre des formes d'organisation et de représentation des agents. La présence de syndicalistes dans les collectifs a ainsi permis l'appui logistique de leur organisation pour la diffusion de textes sur les listes de messagerie du personnel ou la reprographie de tracts.

---

<sup>6</sup> Dimension déjà relevée dans Le Rouley et Uhel, 2014.

Les doctorants en lutte ont éprouvé la nécessité d'affirmer un commun catégoriel face à un quotidien au travail mêlant isolement concurrentiel, subordination hiérarchique ou fonctionnelle et précarité statutaire. Or, dans une perspective d'insertion professionnelle, ce corps constitué en mouvement est entré en conflit avec une administration qui souvent emploie les membres de ces collectifs et surtout avec des enseignants chercheurs titulaires qui potentiellement les recruteront. Cette tension entre doctorants et directeurs-recruteurs mais aussi (futurs) collègues fonctionnaires s'exprime dans des comportements oscillant entre soumission et indépendance, dont il n'est pas évident que la première option constitue l'assurance d'une reconnaissance comme pair et d'une acceptation dans le corps. Véritable « analyseur », la condition doctorale révèle le malaise dans l'institution : cette négation des rapports hiérarchiques que l'organisation collégiale, du département à la Présidence, vient masquer. L'Université est par ailleurs une « fabrique de l'adhésion »<sup>7</sup> permettant aux dominés d'accumuler des profits symboliques, notamment par l'« intégration » au sein d'équipes dans lesquelles les relations de pouvoir et les différences statutaires tendent à être dissimulées. L'appel à la passion, à la vocation, à la « mission » permet en outre d'exiger davantage des doctorants du point de vue de leur implication indéfectible liée à leur désir d'insertion qui peut mener à des formes d'instrumentalisation face à la raréfaction des postes.

Reste à noter que l'expérience de la lutte a permis la confrontation des registres d'action et une certaine transmission des connaissances. S'il n'y a pas eu de « grève » au sens d'un arrêt de la production, une césure s'est faite jour dans l'expérience de la condition doctorale et dans l'expérimentation d'une contre-socialisation inhérente à la grève<sup>8</sup>. Bien que ces moments de luttes aient pu être à l'initiative de collègues-amis, la lutte a également redessiné les relations de travail entre doctorants et la cartographie des affinités et inimitiés. Ainsi, il est intéressant de constater que le « noyau dur » du CJCCP a poursuivi sa vie hors du collectif pour créer un séminaire de recherche critique en sciences sociales dont l'objectif est la promotion de travaux critiques, mais également la production d'une critique de l'institution depuis l'institution.

Ces expériences radicales et démocratiques, dont on a vu que la satisfaction des revendications ne constituait peut-être pas la principale finalité, sont-elles à même de subvertir sur le long terme la structure et les pratiques de la domination universitaire ?

Les premiers éléments d'analyse portés à la discussion appellent à notre sens un approfondissement des recherches sur ces collectifs à travers la comparaison des initiatives doctorantes dans d'autres universités et la focalisation sur les tentatives de structuration à l'échelle nationale des collectifs d'enseignant-e-s chercheur-e-s précaires. Ce chantier de recherche participerait de la légitimation et de l'affirmation politique d'une catégorie d'agent-e-s trop souvent cantonnée au rôle de variable d'ajustement d'une université autoritaire et austéritaire, signant ainsi l'urgence d'une sociologie critique et engagée dans notre propre champ professionnel.

## Bibliographie

---

<sup>7</sup> Gaëtan FLOCCO, *Des dominants très dominés: pourquoi les cadres acceptent leur servitude*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2015.

<sup>8</sup> Guy GROUX et Jean-Marie PERNOT, *La grève*, Paris, France, Les Presses de Sciences Po, DL 2008, 149 p.

BRUNO Isabelle, *À vos marques, prêts... cherchez !: la stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, France, Éd. du Croquant, 2008, 267 p.

DARBUS Fanny et JEDLICKI Fanny, « Folle rationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche », *Savoir/Agir*, 1 septembre 2014, n° 29, pp. 25-34.

FLOCCO Gaëtan, *Des dominants très dominés: pourquoi les cadres acceptent leur servitude*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2015.

LE GALL Brice, « La résistible ascension de la gestion universitaire et la transformation de la culture académique », *Savoir/Agir*, 15 décembre 2014, n° 29, pp. 51-58.

GRANGER Christophe, *La destruction de l'université française*, Paris, La Fabrique éditions, 2015, 182 p.

GROUX Guy et PERNOT Jean-Marie, *La grève*, Paris, France, Les Presses de Sciences Po, DL 2008, 149 p.

LE ROULLEY Simon et UHEL Mathieu, « Domination et résistance dans l'Éducation Nationale : La contestation de l'organisation du travail par un collectif de surveillants. », in *Le travail, entre dominations et résistances*, Toulouse, Octarès, 2017, p. En cours de publication.

LE ROULLEY Simon et UHEL Mathieu, « Réorganisation des rapports de pouvoir au sein de l'Éducation. La constitution d'un collectif d'Assistants d'Éducation dans un lycée pour l'amélioration des conditions de travail et d'emploi », in *Souffrances hiérarchiques au travail : l'exemple du secteur public*, Paris, l'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2014, pp. 201-216.

NICOLAS-LE STRAT Pascal, *Une sociologie des activités créatives-intellectuelles: parcours d'une recherche, trajectoire d'un chercheur (1996-2012)*, Sainte-Gemme, Presses Universitaires de Sainte Gemme, 2014, 416 p.

PEREIRA Irène, *Travailler et lutter: essais d'auto-ethnobiographie*, L'Harmattan, Logiques Sociales, Paris, 2016, 254 p.